



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2015

| Référence   |
|-------------|
| DEL2015_040 |

| Objet de la délibération   |
|--|
| FINANCES - TARIFS<br>LOCATION DE LA SALLE<br>POLYVALENTE 1 JOURNEE |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 9        | 14                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 16/06/2015             |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 16/06/2015       |

| Vote           |
|----------------|
| A la majorité  |
| Pour : 0       |
| Contre : 14    |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2015 et le 25 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de GOUSSONVILLE sous la présidence de LEPINTE Fabrice, Maire

**Présents** : M. LEPINTE Fabrice, Maire, Mmes : BRUNET Jocelyne, LECHIEN Régine, LEMAIRE Magali, MM : DEVILLECHAISE Alain, LOPES Alexandre, MANCINI HEITZLER Philippe, OFFROY Claude, RAYMOND Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIAND Carole à Mme LEMAIRE Magali, IZANIC MAGALINI Isabelle à M. LOPES Alexandre, MM : ANQUETIN Xavier à M. RAYMOND Gilles, BISKUP François à Mme LECHIEN Régine, TRAVERS Laurent à M. LEPINTE Fabrice  
Excusé(s) : M. TAILLIER Benoit

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRUNET Jocelyne

**Objet de la délibération** : FINANCES - TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE 1 JOURNEE

En raison des demandes des administrés de louer la salle polyvalente à la journée, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif à la journée en dehors des samedis, dimanches et jours fériés et un tarif à la journée pour les samedis ou dimanches ou jour férié.

Il est rappelé au Conseil qu'il existe à ce jour 2 tarifs :

200€ pour un week end de 2 jours

300€ pour un week end de 3 jours

Considérant la surcharge de difficultés inhérentes à l'établissement d'un état des lieux

Le Conseil Municipal, à la majorité  
DECIDE de ne pas créer de tarifs à la journée

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/07/2015  
Le Maire  
Fabrice LEPINTE

